

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Commune de LIVET ET GAVET**  
**Projet de création de la centrale hydroélectrique de Gavet,**  
**sur le ruisseau de Gavet par la SARL CH GAVET.**

Par arrêté préfectoral n° 38-2019-149-DDTSE07 du 29 mai 2019, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du 27 juin 2019 au 26 juillet 2019 – 16h30.

Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation environnementale ou refus, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, du défrichement en application du code forestier et prenant en compte l'évaluation environnementale.

L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. Georges CANDELIER a été désigné Commissaire-Enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie de Livet et Gavet pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

Jeudi 27 juin 2019, de 09h00 à 12h00 - Mercredi 10 juillet 2019, de 09h00 à 12h00

Vendredi 26 juillet 2019, de 13h30 à 16h30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de Livet et Gavet et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier.

Sont notamment joints au dossier d'enquête et consultables dans les mêmes conditions :

- l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- l'étude d'impact
- l'information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale,
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE du Drac et de la Romanche,

- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques> et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête tenus à sa disposition à la mairie de Livet et Gavet,

- reçues par le commissaire enquêteur sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,

- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Livet et Gavet, siège de l'enquête – Route des Alpes Rioupéroux 38220, en mentionnant « Enquête publique Centrale hydroélectrique de Gavet - à l'attention du commissaire enquêteur »,

- transmises par voie électronique à l'adresse suivante :

**[ddt-se-observations-ep-i9@isere.gouv.fr](mailto:ddt-se-observations-ep-i9@isere.gouv.fr)** jusqu'au vendredi 26 juillet 2019 à 16h30.

Toutes les observations et propositions du public transmises sur le registre ou par courrier ou par voie électronique, seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère précédemment cité.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : SARL CH GAVET - 74 rue Lieutenant de Montcabrier 34500 Béziers - Chef de projets Mme Marie VAQUIE, Tél. : 06 03 98 24 32 - courriel : [m.vaquie@quadran.fr](mailto:m.vaquie@quadran.fr) .

Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairie de Livet et Gavet, et sur le site des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) .